

1. Identification

Identificateur du produit :	PRO wash 104
Autres moyens d'identification :	INO-PROWSH104-4, INO-PROWSH104-20, INO-PROWSH104-55, INO-PROWSH104-205
Usage recommandé :	Détergent-solvant pour buanderie
Restrictions d'utilisation :	Pour usage industriel seulement
Fournisseur :	Sanixel 950 Rue Cormier Drummondville, Québec Canada, J2C 2N6
Téléphone :	819 477-9686
Tél. en cas d'urgence :	819 477-9686
Heures disponibles :	8h00 - 17h00 du lundi au vendredi

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER



Classification du produit

Toxicité aiguë - cutanée - Catégorie 3. Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 3.

Lésions oculaires graves - Catégorie 1.

Cancérogénicité - Catégorie 2. Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - Catégorie 1.

Irritation cutanée - Catégorie 2. Toxicité aiguë - orale - Catégorie 4. Toxicité pour certains organes cibles exposition unique - Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires.

Liquides inflammables - Catégorie 4.

Mentions de danger

H311 - Toxique par contact cutané.

H331 - Toxique par inhalation.

H318 - Provoque de grave lésions des yeux.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (foie, rate, reins, sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H227 - Liquide combustible.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention : EN CAS D'INGESTION : Appeler un médecin. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical. En cas d'incendie : Utiliser un extincteur approprié.

Stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Poison par voies intraveineuse et intrapéritonéale. Modérément toxique par voie sous-cutanée.

Voir l'information toxicologique, section 11

3. Composition / information sur les ingrédients

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Concentration % (p/p)
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	30.00 - 60.00 *
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	5.00 - 10.00 *
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	1.00 - 5.00 *
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	3.42
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	2.07

* La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes : Sensation de brûlure aux yeux qui se manifeste par un larmolement, et/ou une conjonctivite. Ce produit est irritant pour la peau, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'un intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort. Dans les cas les plus graves, on rapporte de l'hypotension, coma et/ou la mort.

Effets aigus et retardés : Possibilité de lésions permanentes de la cornée. Possible érythème de la peau. Peut causer une toux et un assèchement de la gorge. Si ingéré en grande quantité, peut causer l'anémie hémolytique, l'hémoglobinurie, l'hématurie. L'exposition répétée de ce produit peut mener au développement de tumeurs cancéreuses et il y a possibilité de dommages au foie, à la rate et aux reins.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Combustible. Si chauffé, les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un feu ou une explosion, mettre les contenants à la masse lors de transfert. Entreposer et utiliser loin de la chaleur, des étincelles des flammes nues ou toute source d'inflammation. Utilisez un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Éliminer toutes les sources d'ignition. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Incompatibilités : Les agents oxydants forts. Les comburants. Les acides forts. Les métaux finement divisés (Ba, Be, Na, K, P, Al, Mg etc).

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Alberta

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	20	97	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	200	492	400	984	Non listé	Non listé
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	Non listé	2	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé

Colombie-Britannique

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	20	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	200	Non listé	400	Non listé	Non listé	Non listé
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	Non listé	2	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé

Ontario

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé

Québec

Fiche de données de sécurité

PRO wash 104

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	20	97	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	400	983	500	1230	Non listé	Non listé
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	3	13	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé

Saskatchewan

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Valeur plafond limite (VP)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	20	Non listé	30	Non listé	Non listé	Non listé
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	200	Non listé	400	Non listé	Non listé	Non listé
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	Non listé	2	Non listé	4	Non listé	Non listé

États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	DIVS NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
				OSHA PEL		Californie / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH® 2025 TLV®
				ppm	mg/m ³	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	3384.0	50	240	20 ppm	5 ppm	20 ppm
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	4916.0	400	980	400 ppm (CT) 500 ppm	400 ppm (CT) 500 ppm	200 ppm (CT) 400 ppm

5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
---	----------	--------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)

Californie / **OSHA** : California Division of Occupational Safety and Health

REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)

ACGIH ® : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV ® : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

Contrôles d'ingénierie appropriés : Lorsqu'un travailleur est exposé à une substance identifiée comme ayant un effet cancérigène, mutagène et/ou reprotoxique démontré ou soupçonné chez l'humain, l'exposition doit être réduite au minimum, même lorsqu'elle demeure à l'intérieur des normes prévues peu importe la durée d'exposition. La recirculation doit aussi être prohibée. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Jaune

Odeur : Orange

Point de fusion/congélation : < 0 °C (32 °F)

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : > 100 °C (212 °F)

Inflammabilité : Combustible

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet

Point d'éclair : 60.5 °C (140.9 °F) Coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

pH : Sans objet

Viscosité cinématique : > 20,5 mm²/s (à 40 °C)

Solubilité (dans l'eau) : Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : < 1

Pression de vapeur : 17.535 mm de Hg à 20 °C

Masse volumique et densité relative : 0.958 kg/L à 20 °C (eau = 1)

Densité de vapeur relative : < 1 (air = 1)

Caractéristiques des particules : Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Dans les conditions normales d'emploi, ce produit est chimiquement stable. Cependant, s'il est entreposé longtemps en présence d'air et de lumière, il peut y avoir formation de peroxydes instables pouvant exploser à la chaleur, choc ou friction.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement et en présence d'une source d'ignition. Dégage un gaz inflammable en contact avec ses incompatibles.

Conditions à éviter : Éviter les décharges électriques. Éviter les chocs, les frictions, le feu et autres sources d'ignition. Tenir loin des sources d'ignition, des flammes nues, et des étincelles. Tenir loin des produits incompatibles (voir section 7).

Matériaux incompatibles : Ce produit peut attaquer certains métaux, types de plastique, de caoutchouc ou de revêtements.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Aldéhydes. Acides carboxyliques.

11. Données toxicologiques

		Orale	Cutanée	Inhalation gaz	Inhalation vapeurs		Inhalation poussières/brouillards	
ETA_{produit}		2147.18 mg/kg	3076.71 mg/kg	S.O.	4.37 mg/l		0.99 mg/l	
No	No CAS :	Nom commun et les synonymes		DL ₅₀ orale mg/kg	DL ₅₀ cutanée mg/kg	CL ₅₀ ppmV pour 4h gaz	CL ₅₀ mg/l pour 4h vapeurs	CL ₅₀ mg/l pour 4h - poussières brouillards
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol		1300	> 2000	S.O.	2.25	0.50
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras		> 5000	> 2000	S.O.	> 20.00	> 5.00
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés		> 5000	> 5000	S.O.	> 20.00	> 5.00
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2		5045	12800	S.O.	30.10	> 7.50
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol		680	8180	S.O.	S.O.	> 5.00

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

Symptômes : Sensation de brûlure aux yeux qui se manifeste par un larmoiement, et/ou une conjonctivite. Ce produit est irritant pour la peau, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort. Dans les cas les plus graves, on rapporte de l'hypotension, coma et/ou la mort.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Possibilité de lésions permanentes de la cornée. Possible érythème de la peau. Peut causer une toux et un assèchement de la gorge. Si ingéré en grande quantité, peut causer l'anémie hémolytique, l'hémoglobinurie, l'hématurie. L'exposition répétée de ce produit peut mener au développement de tumeurs cancéreuses et il y a possibilité de dommages au foie, à la rate et aux reins.

Danger par aspiration	S.O.
Corrosion cutanée - Irritation cutanée	Oui
Lésions oculaires graves - Irritation oculaire	Oui

Sensibilisation cutanée						S.O.
Sensibilisation respiratoire						S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires						Oui
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique						S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques						S.O.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées						Oui
No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	CIRC	ACGIH	Mutagénicité	Effet sur la reproduction
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	3	A3	Aucun effet démontré.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur la reproduction. Tératogène expérimental.
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	2B	Non listé	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	Non listé	Non listé	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	3	A4	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur la reproduction. Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur le développement.
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	2B	A3	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.

Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité. Groupe

4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.

Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.

Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.

Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme. Groupe

A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

Écotoxicité

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	Ecotoxicité aquatique court terme	Ecotoxicité aquatique long terme	Ecotoxicité terrestre
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	30.00 - 60.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	5.00 - 10.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	1.00 - 5.00	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	3.42	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	2.07	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.

Persistance, Potentiel de bioaccumulation et autres effets nocifs

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	Persistant	Bioaccumulation	Toxicité
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	30.00 - 60.00	Non	Non	Non
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	5.00 - 10.00	Non	Non	Non
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	1.00 - 5.00	Non	Non	Non
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	3.42	Oui	Non	Non
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	2.07	Non	Non	Non

Dégradation : N.D.

Mobilité dans le sol : N.D.

13. Données sur l'élimination

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.

14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	2810	2810	2810	2810
Désignation officielle de transport	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Butoxy-2-éthanol)	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Butoxy-2-éthanol)	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Butoxy-2-éthanol)	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Butoxy-2-éthanol)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	6.1	6.1	6.1	6.1
Groupe d'emballage	III	III	III	III

Canada - PIU

Sans objet

États-Unis - Quantité rapportable (RQ)

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	RQ lbs (kg)
1	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	100 (45.4)

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78) et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)) : S.O.

Polluant marin : Oui

TMD : L'identification du polluant marin n'est pas requis pour le transport par voie terrestre.

IMDG : La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités <= 5L ou <= 5 Kg.

Exemption relative aux quantités limitées : 5 L

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Autres exemptions : Aucune autre exemption.

Précautions spéciales : Sans objet

15. Informations sur la réglementation

Canada

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	LIS	LES	INRP
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	30.00 - 60.00	X		X
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	5.00 - 10.00	X		X
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	1.00 - 5.00	X		
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	3.42	X		X
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	2.07	X		X

États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	TSCA	PROP-65	RTK
1	111-76-2	Éther butylique de l'éthylène glycol. EGBE. Butoxy-2-éthanol	30.00 - 60.00	X		X
2	68603-42-9	Diéthanolamide de coconut. Diéthanolamide d'acide gras	5.00 - 10.00	X		
3	84133-50-6	Alcools, C12-C14 secondaires éthoxylés	1.00 - 5.00	X		
4	67-63-0	Alcool isopropylique. Isopropanol. Propanol-2	3.42	X		X
5	111-42-2	Diéthanolamine. Imino-2,2'-diéthanol	2.07	X	X	X

La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD 2015 (rev. 2022) et au HCS 2024.

16. Autres informations

Date : 2023-12-08

Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.

Fiche de données de sécurité

PRO wash 104